Société Publique Locale Bassin de Thau
149, quai d'Orient – CS 63001 – 34202 SÈTE CEDEX

MAÎTRE D'OUVRAGE (MANDANT) : VILLE DE SÈTE
MANDATAIRE DU MAÎTRE D'OUVRAGE – ACHETEUR : SPLBT
OPÉRATION N°22201 : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE ARISTIDE-BRIAND ET SES RUES ADJACENTES – SÈTE

MARCHÉ DE FOURNITURES

POUR L'ACQUISITION ET LA MISE EN PLACE D'UN ÉDICULE URBAIN (KIOSQUE)

MARCHÉ UNIQUE

PASSÉ SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

ACHETEUR – POUVOIR ADJUDICATEUR :
Maître d'ouvrage (mandant) : VILLE DE SÈTE – Hôtel de Ville, rue Paul Valéry, BP 373 – 34206 SÈTE Cedex
Mandataire, acheteur agissant au nom et pour le compte du maître d'ouvrage :
Nom : SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE BASSIN DE THAU (SPLBT)
Adresse postale : 149, quai d'Orient – CS 63001 – 34202 SÈTE CEDEX
Représentant : M. Christophe CLAIR, directeur général de la SPLBT

OBJET DU MARCHÉ : Acquisition, fourniture et mise en place d'un édicule urbain (kiosque) sur la place Aristide-Briand à Sète.

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :
Le 10 DEMBRE 2026 à 12H00

Horaires d'ouverture de l'accueil de la SPLBT (pour les éventuelles copies de sauvegarde) : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, sauf les jours fériés.

Consultation n° 26VR037

]

SOMMAIRE

I. NATURE ET OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITIONS GÉNÉRALES 3
I.1 Nature et objet du marché 3
I.2 Décomposition en lots et tranches 3
I.3 Maître d'œuvre et autres intervenants 3
I.4 Durée du marché 3
II. CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3
II.1 Procédure de passation 3
II.2 Dossier de consultation 4
II.3 Visite des lieux d'exécution du marché 4
II.4 Mode de dévolution 5
II.5 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles 5
II.6 Délai minimal de validité des offres 5
II.7 Livraisons complémentaires 5
III. CANDIDATURES ET OFFRES 5
III.1 Contenu et présentation des candidatures et des offres 5
III.2 Transmission et dépôt des candidatures et des offres 7
IV. CRITÈRES D'ATTRIBUTION 7
V. ACHÈVEMENT DE LA PROCÉDURE 8
V.1 Vérification de la situation de l'attributaire 8
V.2 Signature de la candidature et de l'offre 9
V.3 Procédures de recours 9
ANNEXE. DÉCLARATION SUR L'HONNEUR 10

I. NATURE ET OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1 Nature et objet du marché

a. *Nature du marché*

Le contrat de commande publique, objet de la présente consultation, est un marché au sens de l'article L1111-1 du code de la commande publique (CCP) et un **marché de fournitures**. Son objet principal est l'acquisition d'un produit répondant à des besoins précisés par l'acheteur, accompagnée de prestations de transport, de mise en place et de raccordement. L'acheteur, identifié en page 1 du présent règlement, étant une personne morale de droit public (la Ville de Sète, représentée par son mandataire la SPLBT), le marché est un contrat de droit administratif en vertu de l'article L6 du CCP.

b. *Objet du marché*

Le marché est passé pour les besoins de l'opération suivante : aménagement de la place Aristide-Briand et de ses rues adjacentes, à Sète (F-34200).

Il a pour objet **l'acquisition, la fourniture, le transport, la mise en place et le raccordement aux réseaux électrique, d'eaux usées et d'eau potable d'un édicule urbain (kiosque alimentaire)**, côté nord de la place Aristide-Briand, d'une surface maximale de 18 m² (6 m × 3 m, structure rectangulaire à l'arrière et en pans coupés à l'avant), monobloc et livré en une seule fois.

Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et les autres pièces du dossier de consultation définissent la consistance des fournitures et leurs spécifications techniques. Classification CPV : 34928400-2 (mobilier urbain).

I.2 Décomposition en lots et tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en lots (achat global ne comportant pas de prestations distinctes) ni en tranches.

I.3 Maître d'œuvre et autres intervenants

Le maître d'ouvrage est la Ville de Sète ; elle a confié un mandat de maîtrise d'ouvrage à la **SPLBT**, qui agit en son nom et pour son compte et est l'acheteur.

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'entreprise **CEAU** – 923 bis RD613 – 34140 BOUZIGUES (M. Grégory MARMU), notamment chargée du visa des plans d'exécution et du suivi de l'exécution du marché.

Préalablement à toute fabrication, le titulaire soumet ses plans d'exécution au maître d'œuvre et obtient son visa ainsi que la validation expresse du maître d'ouvrage.

I.4 Durée du marché

L'acte d'engagement fixe la durée d'exécution du marché et son point de départ : période de préparation de deux (2) semaines (plans d'exécution), puis fourniture, mise en place et raccordement dans un délai maximal de quinze (15) semaines.

À titre indicatif, l'exécution du marché devrait débuter au mois de janvier. Le marché ne sera pas reconduit.

II. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

II.1 Procédure de passation

La présente consultation est une **procédure adaptée**, librement définie et conduite par l'acheteur dans le respect du CCP, notamment ses articles L2123-1 et R2123-1, selon les modalités suivantes. La procédure adaptée mise en œuvre est une **procédure adaptée ouverte avec faculté de négociation**.

L'acheteur élimine les candidats dont la candidature est jugée irrecevable ou dont les aptitudes ou capacités sont jugées insuffisantes, puis procède à l'analyse des offres des soumissionnaires restant en lice. Il élimine les offres inappropriées et décide d'engager ou non les négociations, l'acheteur pouvant, en toute hypothèse, attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

En cas de négociation, l'acheteur sélectionne, sur la base des critères et sous-critères énoncés au IV ci-après, **les trois (3) soumissionnaires** avec lesquels il négocie. Il s'assure au préalable de la validité de leur candidature et demande à ce stade les pièces visées au V.1 ci-après. La négociation n'a lieu qu'avec les soumissionnaires ayant remis une offre régulière, l'acheteur pouvant faire régulariser les offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La négociation se déroule en une seule phase, l'acheteur pouvant demander une ou des offres intermédiaires dans le respect de l'égalité de traitement. À son issue, l'acheteur rejette, sans les classer, les offres finales irrégulières

ou inacceptables, sauf régularisation possible, puis retient l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères du IV. En l'absence de remise d'une offre à l'issue de la négociation, la dernière offre du soumissionnaire est prise en compte comme offre finale.

II.2 Dossier de consultation

a. *Contenu du dossier*

Le dossier de consultation comprend les pièces et renseignements suivants :

1) l'avis d'appel à la concurrence (AAC) ;
2) le présent règlement de la consultation (RC) et son annexe : modèle de déclaration sur l'honneur (DH) ;
3) le cadre d'acte d'engagement (AE) et ses annexes : bordereau des prix unitaires (BPU) et détail quantitatif estimatif (DQE) ; cadre d'acte spécial de sous-traitance (AS) ;
4) le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
5) le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes : vue en plan de l'ouvrage, plan de situation et plan de la place Aristide-Briand

b. *Obtention du dossier*

L'entier dossier de consultation est dématérialisé. Il ne peut, en aucun cas, être envoyé ou remis sur support papier ou sur support physique électronique. Le candidat doit le télécharger, ainsi que les éventuels documents complémentaires, via le profil d'acheteur : **www.midilibre-marchespublics.com**

Pour décompresser et lire les documents, le candidat doit disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .zip ; .pdf ; .rtf ; .docx ou .xlsx ou .pptx ; le cas échéant, .dwf. Les logiciels requis peuvent être téléchargés gratuitement sur le profil d'acheteur.

Lors du téléchargement, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant une correspondance certaine, afin de bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées (précisions, report de délais). Le candidat ne peut porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de ces informations en cas de non-identification, d'erreur d'adresse électronique, ou de téléchargement du dossier ailleurs que sur le profil d'acheteur. Il est recommandé de consulter régulièrement le profil d'acheteur.

En cas de difficulté de téléchargement, le candidat contacte l'assistance technique : 04 67 46 66 56 (standard SPLBT) ou correspondre@aws-france.com.

c. *Modifications de détail du dossier*

L'acheteur se réserve le droit d'apporter, au plus tard sept (7) jours avant la date limite de réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat répond alors sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation. Si la date limite est reportée, cette disposition s'applique en fonction de la nouvelle date.

d. *Renseignements complémentaires*

Pour obtenir des renseignements complémentaires, les candidats adressent une demande via le profil d'acheteur, au plus tard **huit (8) jours** avant la date limite de réception des offres. Une réponse est adressée, au plus tard **six (6) jours** avant cette date, à tous les candidats ayant téléchargé le dossier via le profil d'acheteur. Les réponses orales n'engagent pas leurs auteurs.

II.3 Visite des lieux d'exécution du marché

LA visite n'est pas obligatoire. Elle peut toutefois être demandée auprès de Laurent PRADAL Laurent.pradal@splbt.net – 04 67 46 66 56. Une attestation de visite sera alors délivrée.

Lors de la visite, les candidats peuvent effectuer toutes observations directes, prises de notes, cotes ou photographies, mais ne sont pas admis à formuler de questions orales ; toute question est posée par écrit selon les modalités du II.2.d. Aucune information autre que celles du dossier de consultation n'est communiquée. Les candidats sont réputés avoir pris connaissance des lieux du fait de la remise de leur offre.

II.4 Mode de dévolution

Un marché unique est conclu avec soit un unique opérateur économique, soit un unique groupement d'opérateurs économiques.

a. *Interdiction des offres multiples*

En vertu de l'article R2142-4 du CCP, un même opérateur économique ne peut présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de mandataire d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de mandataire de plusieurs groupements. Il peut en revanche présenter plusieurs offres en agissant à la fois en

qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

b. *Cotraitance*

En cas de cotraitance, l'acheteur n'exige pas que le groupement revête la forme d'un groupement solidaire. Pour autant, s'il revêt celle d'un groupement conjoint, son mandataire est tenu d'être solidaire de chacun de ses cotraitants pour leurs obligations contractuelles respectives à l'égard de l'acheteur.

c. *Tâches essentielles – limites à la sous-traitance*

L'acheteur exige que la conception et la fabrication de l'édicule soient exécutées par le candidat (ou, en cas de cotraitance, par le mandataire du groupement) et ne fassent pas l'objet de sous-traitance. La sous-traitance n'est possible que pour la pose et le raccordement et le plancher technique.

II.5 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Variantes : la proposition de variantes n'est pas autorisée. La structure en pans coupés ne dépassant pas 6 m × 3 m constitue la solution de base décrite au CCTP.

Prestations supplémentaires éventuelles : le marché ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle (PSE).

II.6 Délai minimal de validité des offres

Le délai minimal de validité des offres est de **cent-vingt (120) jours** à compter de la date limite de réception des offres ou, en cas de négociation, de la date limite de réception des offres finales.

II.7 Livraisons complémentaires

L'acheteur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire un ou plusieurs nouveaux contrats ayant pour objet des livraisons complémentaires, en application de l'article R2122-4 1° du CCP, à condition que leur passation n'induise pas un dépassement des seuils de procédure de passation et de publicité, pour des besoins afférents à l'opération d'aménagement de la place Aristide-Briand et de ses abords.

III. CANDIDATURES ET OFFRES

III.1 Contenu et présentation des candidatures et des offres

a. *Candidature*

Le candidat (ou, en cas de cotraitance, chaque membre du groupement) produit les pièces et renseignements suivants, rédigés en français (ou accompagnés de leur traduction), réunis dans un dossier intitulé « **Candidature** » :

1) Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat (ou chaque membre du groupement). Elle n'a pas à être signée ; en cas de cotraitance, le mandataire produit, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par chaque autre membre du groupement. Le seul dépôt de la candidature et de l'offre vaut engagement du candidat à signer ultérieurement l'acte d'engagement dans le délai de validité des offres ; tout défaut de signature, retard ou réticence expose l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

2) Déclaration sur l'honneur (modèle joint) attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner (articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du CCP) et qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail (emploi des travailleurs handicapés). La production d'un DC1 complété sur ce point, ou d'un DUME, vaut déclaration sur l'honneur. Elle n'a pas à être signée au stade de la candidature mais l'est, au stade de l'attribution, par le seul attributaire. Le candidat informe sans délai l'acheteur de tout changement de situation en cours de procédure et d'exécution.

3) Capacités économique et financière, technique et professionnelle :

a. déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité objet du marché, sur les trois (3) derniers exercices disponibles ;
b. attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
c. liste des principales fournitures pertinentes (édicules, kiosques ou mobiliers urbains comparables) livrées au cours des trois (3) dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, prouvées par des attestations ou, à défaut, par une déclaration du candidat (l'acheteur prend en compte les fournitures livrées il y a plus de trois mais moins de cinq ans) ;
d. liste des principaux travaux d'installation et de raccordement pertinents exécutés au cours des cinq (5) dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (l'acheteur prend en compte les travaux exécutés il y a plus de cinq mais moins de dix ans) ;

e. déclaration indiquant les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement sur les trois (3) derniers exercices ;
f. description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour l'exécution du marché.

Si, pour une raison justifiée, le candidat ne peut produire certaines de ces pièces, il peut prouver sa capacité par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur. Pour justifier de ses capacités, le candidat peut faire valoir celles d'un autre intervenant (sous-traitant notamment) en produisant les pièces correspondantes et un engagement écrit de cet intervenant.

Le candidat peut utiliser les formulaires DC1 et DC2 (site du ministère de l'économie) ou un DUME rédigé en français (https://dume.chorus-pro.gouv.fr/).

b. *Offre*

Le candidat (ou, en cas de cotraitance, le groupement) produit les pièces suivantes, rédigées en français et réunies dans un dossier intitulé « **Offre** » :

1) Un projet de marché comprenant :

a. un projet d'acte d'engagement (AE) [cadre joint, dûment complété pour valoir offre de prix], y compris, en cas de sous-traitance, un projet d'acte spécial de sous-traitance (AS) par sous-traitant présenté ;
b. le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif estimatif (DQE) [cadres joints, dûment complétés]. Les prix unitaires du DQE doivent être strictement identiques à ceux du BPU. Le candidat vérifie la cohérence des quantités estimées et signale à l'acheteur, avant la date limite de remise des offres, les incohérences qu'il relèverait.

Le CCAP, le CCTP et leurs annexes ne sont pas à remettre dans l'offre ; seuls les documents détenus par l'acheteur font foi. Le projet d'acte d'engagement n'a pas à être signé au stade de l'offre.

2) Un photomontage, un visuel 3D et les plans du mobilier (obligatoires, conformément au CCTP) : leur absence rend l'offre irrégulière.

3) Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché, comprenant :

Chapitre	Contenu attendu
N°1 – Présentation du candidat et équipe-projet	Organigramme de l'équipe affectée au marché, titres, qualifications et références du chef de projet, références comparables (édicules, kiosques, mobiliers urbains métalliques).
N°2 – Caractéristiques de l'édicule	Dimensions et implantation, structure (mécano-soudée en tube acier), finition (type Grands Boulevards, frises polyester et dôme, RAL 7016), façades et volet « échoppe », aménagement intérieur (plancher technique, parois et plafond mélaminés, isolation, sol PVC U3P3), installation électrique (NF C 15-100), toiture, évier 2 bacs et chauffe-eau. Qualité, durabilité, conditions d'entretien, provenance. Fiches techniques en annexe. Photomontage, visuel 3D et plans.
N°3 – Engagements pour l'écologie et le développement durable	Emploi de ressources durables et/ou renouvelables ; procédure interne de traitement et de recyclage des déchets (métaux, peinture, bois, polyester, divers) ; engagement sur le bilan carbone.
N°4 – Méthodologie de livraison, de pose et de raccordement	Organisation, pilotage et coordination, contrôle interne, transport et levage, demandes d'arrêté de circulation, Consuel, protection du site, remise en état et nettoyage.
N°5 – Calendrier prévisionnel	Planning détaillé : plans d'exécution (période de préparation), fabrication, livraison, pose et raccordement ; cohérence avec le délai proposé à l'acte d'engagement.

III.2 Transmission et dépôt des candidatures et des offres

Les conditions de transmission et de dépôt qui suivent s'imposent au candidat. Toute remise sous une autre forme entraîne l'irrégularité de l'offre, que l'acheteur peut néanmoins demander de régulariser. **Seule la forme dématérialisée est admise.**

Les candidatures et offres sont déposées par voie électronique sur le profil d'acheteur : **www.midilibre-marchespublics.com**. Si le candidat adresse plusieurs candidatures ou offres, seule la dernière reçue dans les conditions du présent règlement est examinée ; tout nouveau dépôt doit donc comporter l'ensemble des pièces requises, à défaut de quoi la candidature est irrecevable ou l'offre irrégulière.

a. *Conditions de la dématérialisation*

La candidature et l'offre doivent être déposées avant les date et heure limites inscrites en première page du présent règlement ; l'heure retenue correspond au dernier octet reçu. Les candidatures et offres parvenues après ces date et heure sont éliminées sans avoir été lues.

Formats invités : .zip ; .pdf ; .rtf ; .docx ou .xlsx ou .pptx ; .odt ou .ods ou .odp ou .odg ; le cas échéant .dwf ; pour les images .bmp, .jpg, .gif ou .png. Pour tout autre format, le candidat transmet l'adresse d'un site permettant de télécharger gratuitement un outil de lecture, à défaut de quoi l'acheteur peut rejeter la candidature ou l'offre. Le candidat est invité à ne pas utiliser les formats « .exe » ni de « macros », et à traiter tous les fichiers par un antivirus.

b. *Modalités de transmission et de dépôt*

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice du profil d'acheteur www.midilibre-marchespublics.com. En cas de difficulté, il contacte l'assistance technique : 04 67 46 66 56 (standard SPLBT) ou correspondre@aws-france.com. La durée du téléchargement dépend du débit du candidat et de la taille des documents. Le candidat s'assure du chiffrement de son dossier avant envoi et accepte l'horodatage du profil d'acheteur.

Tout document électronique dans lequel un programme malveillant est détecté peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture ; il est alors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

c. *Copie de sauvegarde*

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, le candidat peut transmettre une copie de sauvegarde, dans le délai de réception des offres, sous pli scellé portant la mention « copie de sauvegarde ». Elle n'est ouverte que si un programme malveillant est détecté dans le dossier transmis par voie électronique, ou si ce dossier est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, sous réserve que sa transmission ait commencé avant la clôture. Elle peut être remise sur clé USB. Le pli non ouvert est détruit.

Le pli cacheté est envoyé en recommandé ou remis à l'adresse suivante, avec les mentions ci-dessous :

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE BASSIN DE THAU (SPLBT)
À l'attention de M. le directeur général
149, quai d'Orient – CS 63001 – 34202 SÈTE CEDEX
Offre pour : ÉDICULE URBAIN – PLACE ARISTIDE-BRIAND À SÈTE
Candidat : ……
NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

IV. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

L'offre économiquement la plus avantageuse est choisie à l'issue d'un classement établi en fonction des critères énoncés ci-après, avec leur pondération. Les offres irrégulières ou inacceptables peuvent être régularisées dans un délai ne pouvant excéder dix (10) jours ouvrés, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses ; les offres inappropriées sont éliminées.

1) Critère n°1 : prix (pondération : 40 %)

Le critère « prix » est apprécié au regard du **montant total du détail quantitatif estimatif (DQE)**. Il donne lieu à une note sur 40 points : **Note = offre la mieux disante / offre analysée × 40**. En cas d'erreur de multiplication, d'addition ou de report, le BPU prévaut et le DQE est rectifié en conséquence ; le montant corrigé est celui pris en compte.

2) Critère n°2 : valeur technique (pondération : 60 %)

Le critère « valeur technique » est apprécié au regard du mémoire justificatif, du photomontage, du visuel 3D, des plans du mobilier et des fiches techniques. La note est le total des notes attribuées à chaque sous-critère, sur 60 points :

Sous-critères	Pondération (note maximale)
Esthétique et intégration dans le site : cohérence de l'édicule avec son environnement et avec le kiosque FRANKE existant (finition type Grands Boulevards, RAL 7016), appréciée au regard du chapitre n°2, du photomontage, du visuel 3D et des plans	20 points
Qualité des matériaux, durabilité et entretien : robustesse, résistance aux conditions climatiques (pluie, vent, UV, pollution), à l'usure, maintenance réduite à long terme, appréciées au regard du chapitre n°2 et des fiches techniques	15 points
Délai et calendrier prévisionnel d'exécution : optimisation du délai de fourniture proposé à l'acte d'engagement et planning détaillé	15 points
Engagements pour l'écologie et le développement durable : ressources durables et/ou renouvelables, traitement et recyclage des déchets (métaux, peinture, bois, polyester, divers), bilan carbone, appréciés au regard du chapitre n°3	10 points

[

Barème de notation des sous-critères :

Appréciation	Note	Signification
Insuffisant	1/5 de la note maximale	L'acheteur relève de nombreuses réserves attachées à la proposition.
Peu satisfaisant	2/5	L'acheteur relève quelques réserves attachées à la proposition.
Satisfaisant	3/5	L'offre ne présente aucune plus-value par rapport au besoin exprimé.
Bon et avantageux	4/5	L'offre répond aux attentes et présente une bonne plus-value.
Très intéressant	5/5	La proposition est très avantageuse, sans surqualification (adéquation parfaite).

Ces paliers sont indicatifs : les notes peuvent être situées entre deux paliers. La note finale est la somme des notes pondérées des critères « prix » et « valeur technique ». En cas d'ex æquo en première position, l'attributaire pressenti est le candidat ayant obtenu la meilleure note sur le critère prépondérant ou, à défaut, sur le sous-critère prépondérant.

V. ACHÈVEMENT DE LA PROCÉDURE

V.1 Vérification de la situation de l'attributaire

Le candidat (ou chaque membre du groupement) auquel il est envisagé d'attribuer le marché produit, dans un délai de **huit (8) jours** à compter de la réception de la demande de l'acheteur, les pièces suivantes, rédigées en français ou accompagnées de leur traduction :

1) pièces et renseignements visés aux articles R2143-6 et suivants du CCP, notamment : la déclaration sur l'honneur (L2141-1 à L2141-5, L2141-7 à L2141-11 du CCP ; L5212-1 à L5212-11 du code du travail) ; les certificats fiscaux et sociaux (arrêté du 22 mars 2019) ; les pièces prévues aux articles R1263-12, L2312-27, D8222-5 ou D8222-7 et D8254-2 à D8254-5 du code du travail ; le numéro SIRET ; en cas de redressement judiciaire, la copie du jugement ;
2) en cas de caducité de l'attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle fournie à l'appui de la candidature : une nouvelle attestation en cours de validité ;
3) l'attestation d'assurance de responsabilité civile prévue à l'article XII du CCAP

Si le candidat a présenté des sous-traitants, il produit dans les mêmes conditions les mêmes pièces les concernant. À défaut de production dans le délai fixé, l'offre de l'attributaire est rejetée et il est éliminé ; le candidat suivant peut alors être sollicité.

V.2 Signature de la candidature et de l'offre

Les candidatures et offres n'ont pas à être remises signées. La candidature et l'offre transmises par voie électronique sont signées par le seul attributaire. En cas de rematérialisation, l'attributaire est invité à une séance de signature.

En cas de signature électronique, le marché est signé au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, conforme au règlement (UE) n°910/2014 (« eIDAS »), reposant sur un certificat qualifié délivré par un prestataire de services de confiance qualifié (listes publiées par l'ANSSI https://www.ssi.gouv.fr/ et par la Commission européenne https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR/3). Seuls les formats de signature PAdES, CAdES et XAdES sont acceptés. Si le candidat utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, il transmet le mode d'emploi permettant de vérifier la validité de la signature. La signature électronique vaut signature au sens de l'article 1367 du code civil.

V.3 Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est le **Tribunal administratif de Montpellier**, 6 rue Pitot, Montpellier.

ANNEXE. DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :.....

Agissant en qualité de :

déclare sur l'honneur :

Que l'entreprise (nom et adresse) :

Inscrite au registre du commerce et/ou au registre des métiers sous le numéro :.....

- n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 du code de la commande publique et, en conséquence :
- n'a pas fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-34 à 222-40, 225-4-1, 225-4-7, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du code pénal, aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts, ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- a souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale ou sociale et a acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles ;
- n'est pas en état de liquidation judiciaire (article L640-1 du code de commerce), de faillite personnelle ou d'interdiction de gérer (articles L653-1 à L653-8), ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- n'est pas en état de redressement judiciaire (article L631-1 du code de commerce) ou d'une procédure équivalente, ou justifie d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- n'a pas été sanctionné(e) pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L8221-1, L8221-3, L8221-5, L8231-1, L8241-1, L8251-1 et L8251-2 du code du travail, ou condamné(e) au titre de l'article L1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du code pénal ;
- a, au 31 décembre de l'année précédant celle du lancement de la procédure, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L2242-1 du code du travail ;
- n'a pas été condamné(e) au titre du 5° de l'article 131-39 du code pénal ou, s'il s'agit d'une personne physique, à une peine d'exclusion des marchés publics ;
- ne fait pas l'objet d'une mesure d'exclusion des contrats administratifs en vertu de l'article L8272-4 du code du travail ;
- est en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique ou justifiera des mesures nécessaires pour corriger les manquements et établir que sa participation n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

Le candidat s'engage à informer sans délai l'acheteur de tout changement dans sa situation au cours de la procédure de passation du marché.

Fait à ……, le ……

Signature :